



SECTION PARIS / [paris.snpespjjsu@gmail.com](mailto:paris.snpespjjsu@gmail.com)

A l'attention de  
Monsieur SIMON,  
Directeur Inter-Régional PJJ IDF-OM

Et de

Madame VELLA  
Directrice Territoriale PJJ Paris

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE DES ÉDUCATEURS DE L'UEAT DE PARIS

L'UEAT de Paris est en grève depuis le week-end du 29/06/2019 en raison de la manière dont la hiérarchie appréhende les fonctions d'encadrement, et pour refuser une mise sous tutelle de l'action éducative.

En effet, les éducateurs subissent un management plus proche du contrôle et de l'infantilisation que du soutien et de la confiance pourtant nécessaires à la complexité de leurs missions (plus de 2400 déferrements depuis janvier 2019, compétence nationale pour les AMT, spécificités des MNA) ce qui est d'abord préjudiciable à la qualité de la prise en charge des mineurs déferés.

Lors du week-end de permanence des 13 et 14 avril 2019 au cours duquel un certain nombre de dysfonctionnements ont été dénoncés, deux éducatrices ont subi des pressions et des menaces de la hiérarchie, et ont été sommées d'intervenir en dehors du cadre légal des missions de l'UEAT.

Plus de deux mois après, des « demandes d'explication » leur ont été adressées par courrier de la DT, pouvant s'apparenter davantage à un questionnaire de police, voire une instruction à charge tant sur le fond que sur la forme employés, qu'à un retour d'expérience constructif. La première marche vers une procédure disciplinaire.

**La quasi-unanimité de l'équipe à l'UEAT s'est mobilisée et a réussi à tenir malgré les tentatives de dissensions de la Direction, ce qui a permis d'obtenir le retrait des deux procédures disciplinaires à l'encontre des deux éducatrices.**

**Cette première étape, nécessaire, n'est cependant pas suffisante.**

**En effet, les conditions de travail à l'UEAT de Paris ne sont pas satisfaisantes et les revendications énoncées sur ce point lors de l'audience la DT de Paris le 9/07/19 n'ont pas reçu l'accueil attendu, à peine une écoute condescendante.**

**Par conséquent, le SNPES-PJJ/FSU de Paris et la CGT-PJJ IDF déposent un préavis de grève en intersyndicale du 01/08/19 jusqu'au 02/09/19 7h et soutiennent les éducateurs de l'UEAT de Paris dans leurs revendications :**

- Intégration dans le groupe 2 du RIFSEEP afin de prendre en compte la pénibilité et les conditions de travail dans le cadre des missions exercées pour tous les professionnels travaillant en UEAT PEAT SEAT ;
- Revalorisation de la rémunération du travail du dimanche et des jours fériés ;
- Les heures travaillées après 22h doivent être rémunérées en tarif de nuit ;

Paris, le 29 juillet 2019

- Revalorisation du montant de l'astreinte à 50 euros par jour (Arrêté du 28 décembre 2001) ;
- Prise en charge financière des repas le samedi et dimanche et les jours fériés en raison de la fermeture du restaurant administratif (Ticket service) ;
- Prise en charge financière des repas lorsque les services du soir dépassent l'heure de 21h, même en l'absence d'accompagnement (Ticket service) ;
- 1 jour et demi de repos avant le week-end de permanence et deux jours de repos consécutifs après le week-end de permanence ;
- Prise en charge des frais de taxis ou VTC en cas de sortie tardive du TGI (après 23h ou avant en cas de problèmes sur les transports en commun) ;
- Amélioration des conditions d'accueil des familles au Tribunal pour enfants (Mise en place d'un point d'eau et distributeurs pour les familles au 1<sup>er</sup> étage, et d'un espace d'attente en face de la sortie du dépôt) ;
- Mise en place d'un espace convivial pour les professionnels au 1<sup>er</sup> étage (avec un point d'eau)

**Pour l'intersyndicale,**

**Pierre LECORCHER, Secrétaire Général de la CGT PJJ IDF**

